



## COMMUNE D'ANNIVIERS

# MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

L'administration communale soumet à l'enquête publique la demande d'autorisation de construire déposée par :

*Monard Sébastien pour la pose d'une enseigne lumineuse – parcelle 1512, folio 1, propriété de d'Udekem Charles et Monard Sébastien, zone du village, située au lieu dit "Torrent" à Grimetz - coordonnées 2'610'485 / 1'114'035.*

Le dossier peut être consulté durant les heures d'ouverture au bureau technique, route des Sampelèts 6 à Vissoie ainsi que dans le guichet communal de situation de l'objet mis à l'enquête.

Les oppositions seront adressées par pli recommandé à l'Administration communale, CP 46, 3961 Vissoie, dans les trente jours à partir de la présente publication.

Anniviers, le 9 octobre 2020

L'ADMINISTRATION COMMUNALE